

Convention sur les armes à sous-munitions

26 juin 2013

Français
Original : anglais

Quatrième Assemblée des États parties

Lusaka, 10-13 septembre 2013

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de l'Assemblée des États parties.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la désignation du Secrétaire général de l'Assemblée.
6. Élection des Vice-Présidents [autres membres du Bureau].
7. Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de l'Assemblée.
8. Organisation des travaux.
9. Échange de vues général.
10. État et fonctionnement de la Convention :
 - a) Examen des questions relatives à l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions;
 - b) Examen des questions relatives à la destruction et à la conservation des stocks en application de l'article 3;
 - c) Examen des questions relatives à la dépollution et à la réduction des risques en application de l'article 4;
 - d) Examen des questions relatives à l'assistance aux victimes en application de l'article 5;
 - e) Examen des questions que soulèvent les rapports à présenter en application de l'article 7 ou qui se posent dans le contexte de ces rapports;
 - f) Examen des questions relatives aux mesures d'application nationales conformément à l'article 9;
 - g) Examen des questions relatives à la coopération et à l'assistance en application de l'article 6;

- h) Examen des questions relatives au respect des dispositions de la Convention en application des articles 8 et 10;
 - i) Autres mesures d'application;
 - j) Examen des questions relatives à l'exécution du programme de travail intersession, et appui à la mise en œuvre;
 - 11. Date, durée et lieu de la cinquième Assemblée des États parties, et questions relatives à sa préparation.
 - 12. Questions diverses.
 - 13. Examen et adoption du document final.
 - 14. Clôture de la quatrième Assemblée des États parties.
-